



Litige concernant la facture du contre expert

Par **Mariecri**, le **15/09/2010** à **10:49**

Bonjour,

Suite à l'incendie de mon garage en décembre 2009, j'ai fait appel à un contre-expert afin de nous représenter et de négocier les remboursements à évaluer auprès de notre assureur. Ce contre-expert est venu prendre des photos des dégâts matériels et rencontrer l'expert de notre assurance. Le garage étant considéré comme une dépendance et non comme garage par l'assureur, l'indemnisation nous a été refusée. Le contre-expert était chargé de prouver le litige entre les termes employés lors de la signature du contrat d'assurance. Chose qu'il n'a, à ce jour, jamais faite malgré nos multiples relances et pour laquelle nous avons déjà versé 1000 €.

Après plus de 6 mois sans chaudière, nous avons fini par accepter l'offre d'indemnisation proposée par l'assureur.

Aujourd'hui, le contre-expert nous réclame 10% de la somme que nous avons perçu soit 1500 € en plus de la somme versée et nous menace de contentieux. Nous n'avons jamais signé d'accord préalable et au vu du travail fourni pour nous défendre, nous trouvons cela excessif. Nous avons un écrit de l'assureur attestant qu'il n'a jamais reçu de rapport écrit du contre-expert. Que risquons-nous si nous refusons de le payer ?

Cordialement,